



DISPOSITIF ULIS

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

DURÉE SELON LA FORMATION SUIVIE

Descriptif

- L'ULIS est un dispositif collectif de scolarisation en milieu ordinaire destiné à assurer la continuité de la scolarisation au lycée professionnel d'élèves handicapés relevant de Troubles des Fonctions Cognitives.
- C'est un dispositif qui propose un parcours fondé sur un Projet Personnalisé de Scolarisation.
- C'est un dispositif qui offre des démarches pédagogiques adaptées voire de soutien, en étroite relation avec les services de soin et d'accompagnement éducatif (S.E.S.S.A.D.), si le jeune en relève.
- C'est un parcours individualisé, souple et évolutif.

ENSEIGNEMENT

- Une enseignante titulaire du CAPASH chargée de la coordination du dispositif et d'une partie des enseignements.
- Des enseignants du lycée qui dispensent certains enseignements auprès des jeunes de l'ULIS (au sein des classes ordinaires ou au sein du dispositif).
- 3 AESH qui accompagnent les élèves en inclusion et apportent une aide sur le dispositif (préparation aux évaluations, aide aux devoirs, aide à l'organisation, reprise des cours).

OBJECTIFS

- L'autonomie personnelle et sociale de chaque jeune,
- La consolidation et le développement des compétences scolaires,
- La préparation à l'enseignement général et professionnel,
- La découverte du monde professionnel,
- La concrétisation à terme d'un projet professionnel concerté.

CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

Les élèves du dispositif ULIS sont tous inscrits sur une classe de référence en CAP ou en BAC PRO où ils suivront, en fonction de leurs compétences, l'enseignement avec comme finalité l'acquisition de tout ou partie des compétences professionnelles.

Si l'élève ne réussit pas toutes les épreuves du CAP ou du Bac Pro, il se voit alors délivrer une attestation de compétences professionnelles par l'Inspection Académique. Cette attestation témoigne, auprès des futurs employeurs, du travail fourni par l'élève lors de son passage à l'ULIS.

Le projet est révisé annuellement dans le cadre de l'Equipe de Suivi de Scolarisation.

Les élèves, selon leur projet, effectuent chaque année des stages de découverte professionnelle ou alternent des périodes de cours et de formation en milieu professionnel.



INTÉGRATION POSSIBLE

- CAP PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATIONS
- CAP ÉQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE
- BAC PRO ASSISTANCE À LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS
- BAC PRO ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES À LA PERSONNE
- BAC PRO MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE
- BAC PRO CUISINE
- BAC PRO COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION

* Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

* Loi d'orientation du 23 avril 2005 pour l'avenir de l'école

* Circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016 BO du 25 Août 2016

Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

* Circulaire n° 2016-186 du 30-11-2016 BO du 8 décembre 2016

Scolarisation des élèves handicapés